



recuperer des impayers de loyers et les frais d'huissiers par un

Par **sicactus**, le **17/10/2010 à 04:21**

Bonjour,
ou s'adresser pour porter plainte contre un locataire qui n'a pas payer ses loyers depuis 2 ans et qui va toucher sa retraite bientôt afin de lui faire un arret sur salaire ,hormis l'huissier qui me fait payer tous les frais pour l'expulsion merci

Par **mimi493**, le **17/10/2010 à 15:56**

2 ans ? Vous vous réveillez sur le tard, on pourrait vous reprocher votre négligence.

Si vous n'avez pas un bail authentique (devant notaire), vous ne pouvez faire aucune action de saisie-attribution, sans un jugement d'un tribunal vous autorisant à le faire.

Vous devez donc assigner votre locataire devant le tribunal d'instance